Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-78_7_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 17 décembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Anne GALLO-KERLEAU, à la mairie Salle Jean LANGLO. Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Etaient présents :

- Mme Anne GALLO-KERLEAU, M. Thierry EVENO, Mme Morgane LE ROUX, M. Yannick CADIOU, Mme Nicole THERMET, M. André BELLEGUIC, Mme Marine JACOB, M. Jean-Marc TUSSEAU, Mme Julie MAGDELAINE LE TAILLY, M. Sébastien LE BRUN, M. Yannick SCANFF, Mme Sandrine PICARD JAECKERT, M. Hervé BROCHERIEU, Mme Eliane TALDIR, M. Didier MAURICE, M. Ronan DANIEL, M. Erwan GARO, Mme Stéphanie LE TALLEC, M. Yannick MUSSETA, M. Mickaël LE BOHEC, M. Gilbert LARREGAIN, M. Laurent MORIN, Mme Colette BULEON-GUILLE, M. Samuel POTIER DE COURCY

Absents excusés :

- Mme Noëlle FABRE MADEC a donné pouvoir à Mme Anne GALLO-KERLEAU
- Mme Sophie MAR a donné pouvoir à M. Jean-Marc TUSSEAU
- Mme Gaëlle PRIGENT a donné pouvoir à Mme Marine JACOB
- M. Henri DE FRANCESCHI a donné pouvoir à M. Thierry EVENO
- M. Cédric LOMBARD a donné pouvoir à M. Sébastien LE BRUN
- Mme Justine DESSEAUX a donné pouvoir à Mme Morgane LE ROUX
- Mme Yolaine THEFAINE a donné pouvoir à M. Gilbert LARREGAIN
- Mme Carole LE PRIELLEC a donné pouvoir à M. Mickaël LE BOHEC
- M. Mickaël STEPHAN

Date de convocation : 11 décembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : **33**
  - Présents : 24
  - Votants : 32

Madame Morgane LE ROUX a été élue secrétaire de séance.

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2025
BORDEREAU N° 8
(2025/7/101) – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
RAPPORTEUR : ERWAN GARO

La Ville de Saint-Avé met en œuvre les Objectifs de Développement Durable	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215602061-20251222-78_7_101-DE

La commune de Saint-Avé apporte un soutien important à la vie associative tant en moyens matériels, humains que financiers et mise à disposition de locaux. Chaque année, elle attribue des subventions à différentes associations.

L'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025 a fait l'objet d'une délibération n°2025/2/23 lors du conseil municipal du 3 avril 2025, et d'une délibération complémentaire n°2025/6/90 lors du conseil municipal du 13 novembre 2025.

Des associations ont déposé une demande de subvention exceptionnelle par la suite :

- **UNION DES ENTREPRENEURS DE SAINT-AVE** : L'association sollicite une subvention exceptionnelle pour un projet de réalisation de portraits photographiques illustrant les professions et talents de la Ville.

- **GROUPEMENT FEMININ VANNES AGGLO – GFVA** : L'association sportive, affiliée à la fédération française de football, sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir la mise en place d'une équipe féminine de football. Ce projet visant à mutualiser les ressources, en regroupant les clubs de Saint-Avé, Séné et Vannes (Olympique Club et Ménimur).

DECISION

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2025/2/23 du 3 avril 2025 relative à l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025,

VU la délibération n°2025/6/90 du 13 novembre 2025 relative au complément de l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2025,

CONSIDERANT l'engagement de la commune pour soutenir la vie associative,

Le Conseil municipal,

Sur proposition de la commission « Vie associative et sportive »,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention à l'association comme suit :

ASSOCIATION AVEENNE	Attribution
Union des Entrepreneurs de Saint-Avé	350 €
Groupement Féminin Vannes Agglo	1 000 €

Article 2 : **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2025.

Article 3 : **AUTORISE** Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,
Fait à Saint-Avé, le 18 décembre 2025

Le Maire,	Le secrétaire de séance,
Anne GALLO-KERLEAU	Morgane LE ROUX

VILLE DE SAINT-AVÉ 56890